

Conseil Municipal du Mardi 28 novembre 2023 à 20h00

Délibération N° 2023/055

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Conseillers en exercice : 25

Conseillers présents : 19

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET procuration à Caroline GARRIGUES, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Eric MAUR, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : Subvention CCAS 2023 : Approbation et autorisation de signature de la convention

Considérant le souhait de la commune d'ISNEAUVILLE de verser comme tous les ans au Centre Communal d'Action Sociale d'ISNEAUVILLE une participation financière pour son fonctionnement d'un montant de 25 000 €,

Considérant la nécessité de signer une convention entre la ville d'ISNEAUVILLE et le Centre Communal d'Action Sociale,

Après lecture de la convention annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

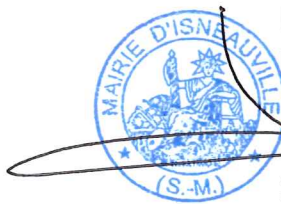
- d'approuver cette convention
- d'autoriser Madame la Maire à signer celle-ci
- de verser un montant de 25 000 € au CCAS d'ISNEAUVILLE prélevé sur l'article 657362 du Budget primitif 2023

Le secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,

Gwenaël MAGNANT



Pour copie conforme,
La Maire,



Sylvie LAROCHE

Transmis en Préfecture : 29 novembre 2023

Affichage : 29 novembre 2023